

LA MEDIATHEQUE

Mercredi 9 mars de 14h30 à 16h30 à la Médiathèque

Animation autour de l'Afrique et plus spécialement du Bénin, animée par l'association Folige.

Afrique d'hier et d'aujourd'hui, entre imagerie et réalité...

Venez vous asseoir autour de l'arbre à palabres pour écouter et créer des histoires, pour découvrir et imaginer les mille et une couleurs de l'Afrique.

Une animation pour les enfants de 4 à 12 ans et leurs parents.

Gratuit, sur inscription : 04.76.80.00.91 - fm.mediathèque@mairie-bourgeoisans.fr

A partir du 16 mars – Animation jeunesse hebdomadaire (hors vacances scolaires), chaque mercredi à 15h00 à la Médiathèque.

Les mercredis de Zeralda

Lectures d'histoires, de contes, d'albums et autres fablettes pour les enfants

Le 1^{er} mercredi du mois les lectures s'adressent aux enfants de 3 à 6 ans accompagnés de leurs parents. Durée 30 minutes.

Les 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} mercredis du mois, les lectures s'adressent aux enfants de 6 à 9 ans. Durée 1 heure.

Gratuit, sans inscription.



Comité de lecture ADO et ateliers de lecture à voix haute

La première rencontre du comité de lecture ADO a eu lieu le 29 janvier mais il n'est pas trop tard pour y prendre part. La liste des livres sélectionnés lors de ce premier échange est consultable à l'accueil et sur le portail de la médiathèque <http://mediathèque.mairie-bourgeoisans.fr>

Rappel vacances de Pâques :

L'atelier lecture à voix haute (Ados) aura lieu les 4, 5 et 6 mai après midi. L'atelier conte (lecture et jeu théâtral) pour les 6/11 ans aura lieu les 4, 5 et 6 mai au matin.

Ces deux ateliers seront animés par Danielle KLEIN, comédienne/metteur en scène.

Gratuit, sur inscription : 04.76.80.00.91 - fm.mediathèque@mairie-bourgeoisans.fr

EXPOSITION RISQUES NATURELS A BOURG D'OISANS : « de l'état des lieux à la prévention »

A l'occasion du lancement du plan communal de sauvegarde et pour sensibiliser tous les habitants sur la réalité des risques, les mesures prises, et les précautions à prendre. Salle du conseil . Du lundi au vendredi de 9h à 11h et de 14h à 16h et le samedi de 8h30 à 12h.

FESTIVITES

Spectacle GUIGNOL organisé par l'Office du Tourisme le **5 mars à 17h** à la Salle Polyvalente de la mairie.

Renseignements à l'Office du Tourisme de Bourg d'Oisans : 04. 76.80.03.25

Débat Regards sur le monde
16 mars, 20 h 15 - Maison du Parc
Conférence

Guyane en rêve - Rêves de Guyane, Les Amérindiens de Guyane

L'Amicale du personnel communal organise son LOTO et SUPER LOTO au Foyer Municipal le **2 avril à 20h**

16ème PRINTEMPS DU LIVRE EN OISANS "L'Oisans a du talent" - le **3 avril au foyer municipal**

Le matin :

Les auteurs présenteront leurs ouvrages avec vente et dédicace sur place.

L'après midi :

Projection d'un film des années 1920/1930 sur l'artisanat à Venosc suivi d'un diaporama sur la construction de la centrale de Pont-Escoffier.

Apéritif offert par la mairie. Repas 20 €

L'ODLC (dépistage des cancers en Isère) et **POLYFEMNA** (groupe vocal féminin) vous proposent une conférence débat sur le thème du dépistage des cancers, suivie d'une représentation du groupe POLYFEMNA puis d'un buffet le **vendredi 15 avril 2011 à 16h** au foyer municipal.

Proverbes de février

Février trop doux, printemps en courroux. Pluie de Février, de l'eau dans un panier. Février avec neige nous garantit un bel été Si Février n'a ni pluie ni giboulées, seront ennuyeux tous les mois de l'année.

DIVERS

Appel au civisme

Nous constatons une recrudescence de divagation de chiens. Nous vous rappelons que, conformément à l'arrêté municipal du 03 février 2011 affiché en mairie, les propriétaires sont tenus de garder en laisse leurs animaux et surtout de «récupérer les excréments» (des sachets sont à votre disposition dans le Bourg).

L'incivisme de certaines personnes nous oblige malheureusement à prendre des mesures plus contraignantes envers les contrevenants. La police municipale est amenée à constater ces infractions. Nous comptons sur la responsabilité et le civisme des propriétaires de chiens.

Appel à candidatures

Vente d'un local commercial communal

Dossier à retirer en Mairie.

Réponse avant le 30 mars 2011.

Opération « Renaissance de la Bernarde »

Vous cherchez un logement ? Opération visant à faire revivre ce quartier. Dossiers à retirer en mairie.

Réponse avant le 18 mars 2011.

MAIRIE DE BOURG D'OISANS

Courrier : rue Humbert, BP23, 38520 Bourg d'Oisans

Téléphone : 04 76 11 12 50

Télécopie : 04 76 80 26 74

Courriel : accueil@mairie-bourgeoisans.fr

Site internet : www.bourgeoisans.fr



En pages intérieures « Spécial Budget 2011 »

La rupture

Après plusieurs années d'atermoiements des services de l'Etat sur les risques d'inondations de la plaine de Bourg d'Oisans, afin d'avoir des réponses claires, la commune a sollicité en janvier 2010 une médiation de la Commission Locale de l'Eau. Cette concertation avait pour but de construire collectivement une stratégie raisonnable de gestion de ce risque, avec les services de l'Etat et le Symbhi. Grâce à de nombreuses réunions, d'études et de travaux d'experts, nous avons pu aboutir à des propositions de scénarios et de travaux à réaliser pour protéger le bourg et la plaine, y compris au delà de la crue centennale. Le calendrier de travail de ce groupe de décideurs, accepté par tous, prévoyait notamment l'organisation d'une réunion publique de présentation de la carte d'aléas au 20 juin 2010 et des scénarios retenus au plus tard en octobre 2010. Le changement de Préfet, les services de l'Etat empêtrés dans leurs contradictions et leurs pesanteurs n'ont pas permis de conclure et ont amené la CLE et la commune à constater l'échec de cette médiation.

L'objectif de protection de l'aval de la vallée est en bonne voie de réalisation mais pour notre plaine l'immobilisme est de rigueur, aucune réponse de l'Etat, aucune décision de travaux. Le danger et la protection des personnes n'ont donc pas la même urgence sur la Basse Romanche et sur la plaine de Bourg d'Oisans qui pourtant prend en charge la protection de l'aval.

A ce jour, la carte d'aléas n'est toujours pas validée ou invalidée, mais les menaces qu'elle décrit pèsent sur la quasi-totalité de la population du Bourg.

« Monsieur le Préfet,
... /... Protéger concrètement les personnes et les biens impose donc de réaliser au plus vite des travaux pour supprimer les risques de rupture de digue repérés par vos services, en rive gauche en amont du pont de la Romanche
... /... «Nous sommes bien conscients que, par ailleurs, d'autres travaux sont nécessaires dans le cadre du plan global de protection du bassin de la Romanche, qu'ils seront d'une grande ampleur et ne pourront se réaliser que sur plusieurs années.
Mais l'urgent, à ce jour, n'est même pas envisagé, après plusieurs années de concertations inutiles.
Cela n'a que trop duré et ce n'est plus admissible.
En tant que Préfet et en tant que Maire, responsables de la sécurité et de la protection des personnes et des biens sur le territoire, nous ne pouvons pas accepter un tel immobilisme qui met en danger la population.
J'ai donc décidé de prendre les dispositions suivantes :
je vous sollicite afin d'exiger de l'Association Départementale Isère Drac Romanche, un plan de travaux urgent de confortement de la digue rive gauche de la Romanche entre la Bayette et le Pont de la Romanche
Je mets en demeure l'Association Départementale Isère Drac Romanche, de réaliser ces travaux en urgence.
Je mets en place sans délai, un plan de protection des personnes et des biens pour les établissements recevant du public (ERP) relevant de ma compétence dont vous trouverez le détail en annexe. Ces ERP (dont les plus importants ont été réalisés après l'autorisation Préfectorale de 2007, crèche, supermarché, trésor public, maison des services public...) sont aujourd'hui situés en zone rouge sur la carte d'aléas et seront donc logiquement fermés au public dans la période de plus fort risque de crue (soit du 30 mars au 30 septembre) tant que les mesures de protection contre les risques de rupture de cette portion de digue ne seront pas prises.
Les conséquences pour la population seront dramatiques /... »

Puits et forages domestiques

Le décret du 2 juillet 2008 fixe l'obligation, pour chaque particulier qui utilise ou souhaite réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine à des fins d'usage domestique, de déclarer cet ouvrage ou son projet d'ouvrage en mairie. Cette obligation est entrée en vigueur depuis le 1 janvier 2008. Tout nouvel ouvrage réalisé après le 1er janvier 2009 devra faire l'objet de cette déclaration au plus tard un mois avant le début des travaux.

Concernant les ouvrages existants au 31 décembre 2008, ils devront être déclarés avant le 31 décembre 2009.

La déclaration devra être réalisée en remplissant le formulaire Cerfa n°13837*01, en reprenant les caractéristiques essentielles de l'ouvrage de prélèvement ainsi que des informations relatives au réseau de distribution de l'eau prélevée.

Ce formulaire devra être déposé en mairie de la commune.

A partir d'un risque grave identifié, il faut réagir. Protéger concrètement les personnes et les biens impose donc de réaliser au plus vite des travaux pour limiter ces risques.

J'ai donc décidé en accord avec le conseil municipal unanime de prendre des dispositions fermes et graves : déclaration de l'urgence des travaux de protections à réaliser sur la digue et fermeture au public des ERP en Zone rouge sur la carte d'aléas (école maternelle, halte-garderie, maison des services publics, Sdis, gendarmerie...). Cette mesure pourra prendre effet au 30 mars 2011 et pendant une période indéterminée, au moins jusqu'en octobre, période de fort risque de crue de la Romanche. Bien conscient que ces décisions auront des conséquences graves pour chacun.

C'est donc en ces termes que j'ai écrit à Monsieur le Préfet en date du 22 février 2011. ci-dessous quelques extraits de la lettre.

Je tenais à vous informer et j'organiserai prochainement des rencontres notamment à ce sujet.

Bonne lecture à tous.

Le Maire
André Salvetti

Le contexte national : une baisse des recettes

La commune trouve ses recettes dans :

- les taxes locales payées par les contribuables : taxe d'habitation, impôt foncier bâti et non bâti, cotisation foncière des entreprises (ex taxe professionnelle) ;
- les dotations de l'Etat versées en fonction de nombreux critères : nombre d'habitants, richesse de la commune, etc.
- les redevances : piscine, musée, médiathèque, voirie, ...
- les subventions des tiers : département, région, Etat, Europe, ...

La loi de finances de l'Etat pour 2011 a fixé le cadre :

- les dotations de l'Etat seront gelées pendant 4 ans alors qu'elles suivaient l'inflation auparavant ;
- les mécanismes de compensation sont en baisse ;
- les reversements d'écêtement des recettes locales (ce qui provient des barrages hydroélectriques par exemple), seront désormais partagés au niveau national, alors qu'ils étaient répartis auparavant au niveau départemental.

Le département, la Région, se recentrent sur leurs compétences, et baissent leurs participations.

Ces deux instances ont des compétences limitées (département : transports, collèges, social, routes...et la Région : lycées, formation professionnelle, trains régionaux,...). Dans un contexte de contrainte budgétaire, elles ont décidé de concentrer leurs moyens sur leurs compétences obligatoires et de supprimer ou baisser le reste.

Conséquences pour la commune : baisse des subventions de fonctionnement de l'école de musique, de la médiathèque, des sorties scolaires, des travaux de protection contre les risques naturels...

Parallèlement, nos charges augmentent !

La commune a réussi à contenir ses charges courantes. Le montant par habitant reste en dessous de la moyenne des communes de même catégorie. Un effort particulier a été réalisé dans le budget 2011 : si en 2010 les charges courantes avaient augmenté de 12%, cette année, elles n'augmenteront que de 6,80%. Et cela, malgré des baisses dans de nombreux domaines : - 5% de budget sur toutes les lignes, sauf, bien sûr les incompressibles : l'électricité, le fuel, l'essence, les produits, ...

Quelle est la situation financière de la commune aujourd'hui ?

Une dette très importante.

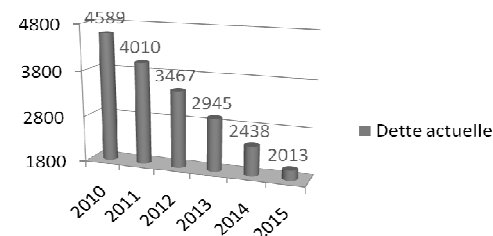
La dette de la commune s'élève à 4,6 millions d'€. Nous devons rembourser chaque année plus de 800 000€ d'emprunts, l'équivalent de 65% de nos charges globales ! Ce sont 800 000€ qu'on ne peut pas investir !

Depuis des années, on a eu recours à l'emprunt, tous les ans, pour équilibrer le budget, sans véritable réflexion. C'est un cadeau empoisonné pour les années suivantes !

En 2010, la commune a décidé de ne pas recourir à l'emprunt. Certes, elle a moins investi, certes, elle a puisé dans ses réserves, mais si nous voulons un jour retrouver une situation financière saine, il faut arrêter d'emprunter de façon systématique.

En 2011, le recours à l'emprunt a été limité au financement des investissements prévus rues Daday et Bataille. Il s'élèvera à 600 000€.

Dette actuelle, en milliers d'euros et son évolution si la commune n'empruntait plus jusqu'en 2015 :

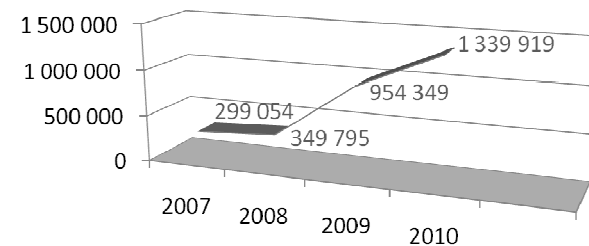


Quelle est notre capacité à investir, sans avoir recours à l'emprunt ?

On remarque que depuis 2008, grâce à un effort constant sur la maîtrise des dépenses, notre capacité d'autofinancement a évolué de façon très positive.

Quel est le résultat de l'exercice 2010 ?

Le fonctionnement général de la commune permet de dégager un excédent très important, alors que l'investissement, en raison de subventions bien inférieures au montant des dépenses réelles, fait apparaître un déficit. Mais globalement, l'année 2010 permet de dégager un excédent de 520 811 €.



Dans ce contexte, quelles sont les grandes orientations du budget 2011 ?

Pas d'augmentation des 4 taxes :

Le contexte économique est difficile pour tous. Il aurait été facile d'augmenter certaines taxes pour améliorer le budget communal, investir plus, mais il a été décidé de ne pas alourdir la charge pesant sur les ménages, et de plutôt travailler sur une maîtrise ou une baisse de nos dépenses.

Les taux des impôts communaux seront donc pour 2011 identiques à 2010 :

- Taxe d'habitation : 9,11%
- Foncier bâti : 23,90%
- Foncier non bâti : 98,99%
- Cotisation Foncière Entreprises : 25,80%



Réduire globalement les charges courantes de 5%.

La hausse incompressible de certains postes de dépenses (approvisionnement énergétique, entretien des véhicules, locations mobilières, contingent du Sdis...) aboutit au final à une hausse de 6,80% des charges courantes malgré les efforts de -5% partout ailleurs.

Maîtriser les charges de personnel.

Elles représentent 38% du budget de fonctionnement global. Malgré les évolutions de carrière, les hausses de cotisations, la masse salariale de 2011 sera identique à celle de 2010.

Accroître nos recettes.

+ 4,5% sur les services communaux (cantine, périscolaire, musée, piscine, droits de voirie, terrasses,...)

Une augmentation très significative des tarifs des services municipaux aux habitants extérieurs à la commune pour l'école de musique.



Hausse des tarifs à l'école de musique : + 100% pour les personnes extérieures au Bourg d'Oisans

L'école municipale de musique est entièrement et uniquement financée par la commune de Bourg d'Oisans, moyennant une participation des élèves et une subvention de fonctionnement du Conseil Général. Cette année, le Conseil Général a annoncé une baisse de 20% de sa subvention. Les dotations de l'Etat sont gelées pendant 4 ans malgré l'inflation.

Parallèlement, nos charges de fonctionnement de l'école continuent elles d'augmenter : charges salariales des enseignants, coût de chauffage, d'éclairage, et d'entretien des bâtiments... Ainsi, un élève revient à près de 1400€ par an à la commune.

Il n'est pas question de pénaliser telle ou telle catégorie d'élèves, ou d'empêcher des élèves extérieurs qui font vivre l'école, de s'inscrire à cause de tarifs dissuasifs. Mais face à une situation budgétaire de plus en plus difficile, le conseil municipal a estimé qu'il n'était pas normal que les contribuables de Bourg d'Oisans, supportent seuls les charges de plus en plus importantes d'une école qui s'adresse indifféremment à tous les élèves du canton. Sur 156 élèves, 58 n'habitent pas Bourg d'Oisans.

Il a donc été décidé de privilégier par des tarifs moindres, les familles qui financent déjà l'école par le biais de leurs impôts. Malgré tout cette hausse est à relativiser, puisque avec 100% le tarif le plus élevé est de 400€ par an, alors que bien des écoles de musique ont des tarifs proches de 900€ par an. Il paraîtrait aujourd'hui normal et évident, dans un souci de solidarité du territoire, que la Communauté de Communes puisse intégrer ce service qui s'adresse à tout l'Oisans. Ainsi, et seulement dans ce cadre, les tarifs pourraient être équivalents pour tous les habitants de l'Oisans.

Les subventions aux associations

Le montant global du budget aux associations a été diminué, comme toutes les charges courantes de la commune, de - 5% par rapport au budget alloué en 2010.

Hormis les associations remplissant des missions de service public (bambins de l'Oisans, MJO, Office de Tourisme) à qui le montant a été diminué de 5%, pour toutes les autres associations, c'est le budget total qui a été diminué de 5% et une nouvelle répartition a été effectuée selon des critères pré-établis.

L'action des associations dans la vie locale est essentielle. L'engagement des bénévoles est à encourager. Mais lorsque tous les secteurs font des efforts pour réduire les dépenses, il est normal que les associations aussi prennent en compte la raréfaction de l'argent public.

Une nouvelle répartition des subventions aux associations

Jusqu'alors les montants des subventions versées aux associations étaient déterminés en fonction du montant alloué l'année précédente, éventuellement ajustés en fonction d'une action spécifique. Cette automaticité n'a plus de sens dans un contexte où tous les acteurs doivent être très attentifs aux dépenses.

C'est pourquoi des critères de pondération ont été décidés, permettant de répartir de façon objective le budget global alloué aux associations.

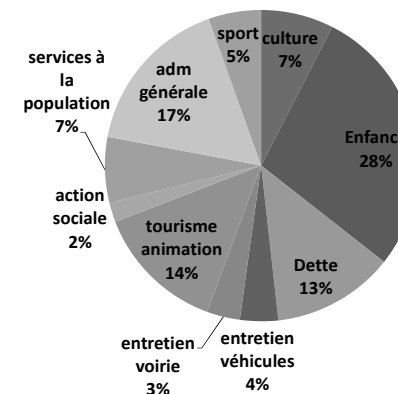
Ces critères sont : le nombre d'adhérents, la part d'adhérents de moins de 18 ans, l'encadrement d'enfants, le nombre de licenciés sportifs, la participation aux animations de la commune (vogue, animations diverses, forum des associations...), la recherche d'autres sources de financement que celles de la commune (autres collectivités publiques ou actions visant à créer des recettes...).

Le budget 2011

Fonctionnement : 5,3 millions d'€ (- 22% par rapport à 2010)

Investissement : 4,8 millions d'€ (+ 0,62% par rapport à 2011)

Dépenses de fonctionnement 2011 (Hors charges de personnel)



Investissement 2011

Projets	Part dans le budget
Réfection rues Daday Bataille	23%
Acquisitions foncières diverses	6%
Travaux protection La Paute Bassey	3%
Sanitaires publics parking Vénéon	2%
Dépenses imprévues	2,8%
Travaux bâtiments	0,6%
Travaux voirie et éclairage	0,9%
Divers petits travaux	1%
Rembt d'emprunt, reprise déficit antérieur	60%

Le budget de l'eau et d'assainissement.

Le budget de l'eau et d'assainissement a pour caractéristique que pour la première année, il n'y aura plus de remboursement de dette : tous les emprunts sont arrivés à échéance. Il permet également de dégager un investissement de plus de 300 000 €. Pourtant, les charges augmentent aussi et il convient d'ajuster nos recettes pour entretenir le réseau : les tarifs de l'eau augmenteront de 3%.

Budget de fonctionnement : 921 050€
Budget d'investissement : 519 600€

Tarif 2010 : 0,89€ / m3
Tarif 2011 : +3% = 0,92€ / m3
+ abonnement semestre = 24,59€

Pour l'assainissement, le SACO a créé cette année une régie et prend en charge grâce à de nouveaux tarifs de gestion de la station d'épuration, une partie de la collecte en plus de traitement. A terme, il devrait prendre la totalité. Sur les factures, à la place des lignes « SAUR », apparaîtront les lignes « SACO ».

Tarifs SACO pour 2011 :

Part fixe annuelle 73,85 € / abonné

Part proportionnelle : 1,175 € / m3

Toutefois, la Commune appliquera partiellement à ses usagers les tarifs de la partie variable. Afin de ne pas alourdir la facture due par les usagers, la commune ne facturera que 0.79 € par m3, au lieu de 1,175€. Par conséquent, elle prend en charge sur son budget la différence due au SACO soit 0.385 € / m3.